T63.XX effet toxique d'un contact avec un animal venimeux

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T63

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	7946	7248
dont cas avec diagnostic isolé	7176	7176

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	40.0	39.9
Age médian	39.42	39.42
Proportion des accidents professionnels	22%	23%
part des femmes	47%	47%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	434	307
Médiane des prestations	187	177
10% des cas ont des prestations inférieures à	50	49
10% des cas ont des prestations supérieures à	733	540
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	58%	46%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	689	370
Médiane des prestations	204	191
10% des cas ont des prestations inférieures à	50	50
10% des cas ont des prestations supérieures à	960	716
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	69%	49%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	954	800
Part de cas avec indemnité journalière	12%	11%
Médiane des prestations	6	4
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	1	0
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	0	0

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	1	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	0	0
Part de cas avec IR	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.0%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	90%	0%
Somme des degrés d´invalidité par année	36%	0%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	0%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 1998 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) T63.XX
en 2016-2020, dont 1813 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

T63.XX effet toxique d'un contact avec un animal venimeux

X représente un chiffre quelconque, y compris toutes les sous-catégories du code diagnostic T63

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

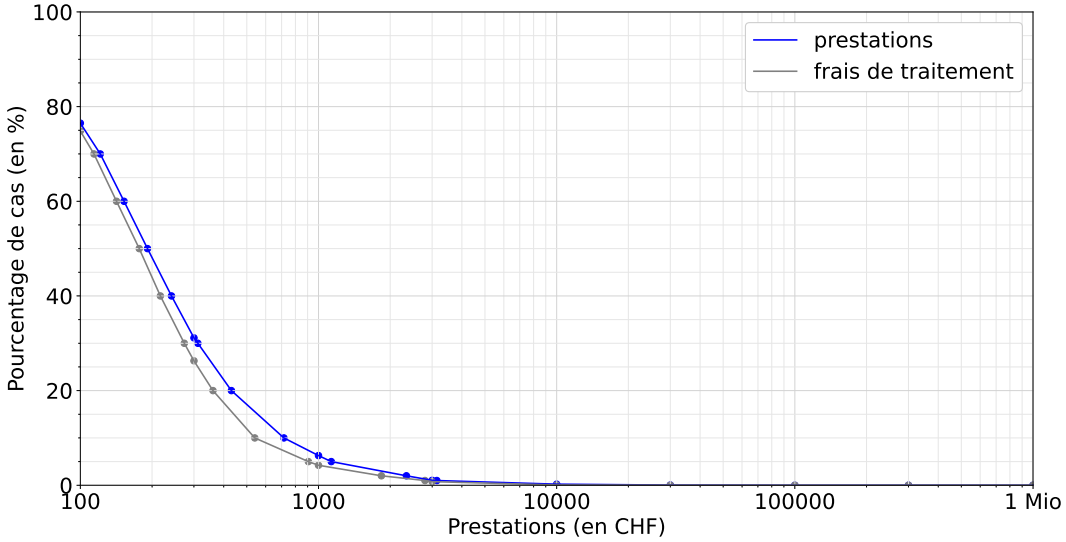

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

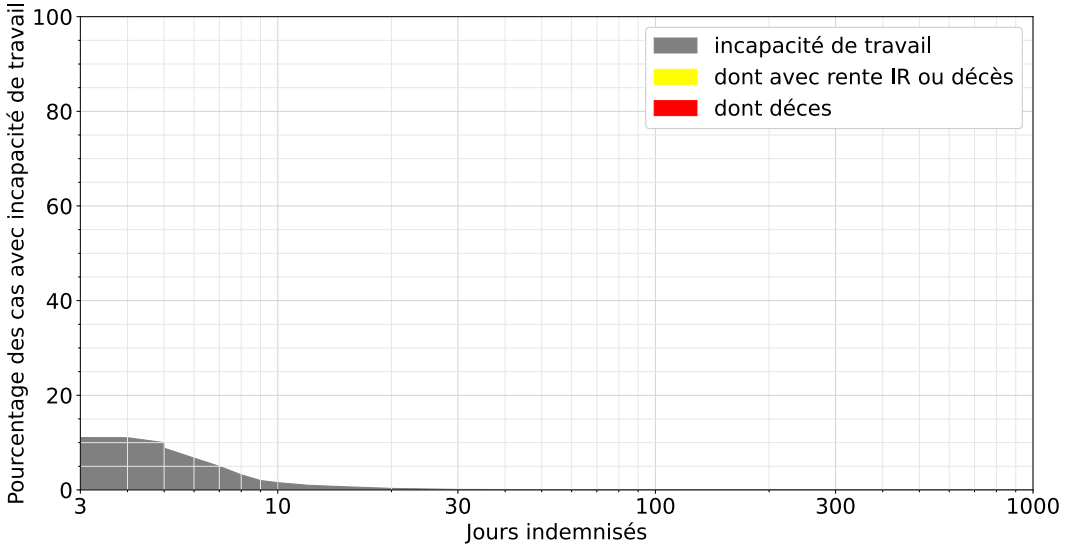

Exemple de lecture:
Après trois mois,0 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.0% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.